

Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0146

commission principale :

objet : **Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir ainsi que des déclarations de travaux**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments- service bâtiment - vient de faire parvenir au Conseil une nouvelle liste de demandes de permis de démolir ainsi que de déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie, susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir, ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Conseil d'autoriser son président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

- déclaration de travaux :

Saint Genis Laval : 41, rue des Martyrs (permis de clôture) ;

- permis de démolir :

Saint Genis Laval : 41, rue des Martyrs (élargissement de voirie) ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir et les déclarations de travaux précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,